

NOTE RAPIDE

DE L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - ÎLE-DE-FRANCE N° 798



gawraw/istockphoto.com

SOCIÉTÉ - HABITAT

Janvier 2019 • www.lau-ldf.fr

96 000 TITRES DE SÉJOUR ACCORDÉS EN ÎLE-DE-FRANCE EN 2017

39%

C'EST LA PART DE L'ÎLE-DE-FRANCE
DANS LES TITRES DE SÉJOUR DÉLIVRÉS
EN FRANCE EN 2017. ELLE ÉTAIT PROCHE
DE 45% EN 2000

30%

C'EST LA PART DE TITRES DE SÉJOUR
ACCORDÉS EN ÎLE-DE-FRANCE POUR
SUIVRE DES ÉTUDES, SECOND MOTIF
APRÈS LA FAMILLE (36%)

23 900

DEMANDEURS D'ASILE ACCUEILLIS
EN ÎLE-DE-FRANCE EN 2017
(26% DU TOTAL NATIONAL)

DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL MOUVEMENTÉ, L'IMMIGRATION ÉTRANGÈRE ATTEINT DES NIVEAUX RECORD. POURTANT, LA FRANCE RESTE UN PAYS D'IMMIGRATION MODÉRÉE AU SEIN DE L'OCDE. L'IMMIGRATION ESTUDIANTINE, PROFESSIONNELLE ET HUMANITAIRE EST ORIENTÉE À LA HAUSSE, MAIS L'IMMIGRATION FAMILIALE RECOULE, SURTOUT EN ÎLE-DE-FRANCE. LA PLACE DE LA RÉGION RESTE CENTRALE MAIS S'ATTÉNUÉ.

Les conflits internationaux, les dérèglements climatiques et les inégalités de développement ne cessent d'alimenter des flux de migrants dans le monde. La multiplication des morts en Méditerranée et l'arrivée massive de réfugiés en Turquie et en Europe ont imposé la question migratoire sur les agendas des politiques européennes. Tant dans les pays de l'OCDE qu'au sein de l'Union européenne (UE) à 28, les entrées permanentes d'étrangers se sont accrues de 29% entre 2012 et 2016. Le Haut Conseil aux réfugiés estime à 68,4 millions le nombre de déplacés dans leur pays, de réfugiés et demandeurs d'asile dans le monde fin 2017 (planche 1). L'UE à 28 accueille 11% des réfugiés et 31% des demandes d'asile. Le pic de la « crise migratoire » a été atteint en 2015-2016. Sur ces deux années, près de 2,6 millions d'exilés ont déposé une demande d'asile dans les pays européens. L'année 2017 marque une nette inflexion avec 705 000 demandes adressées à l'Europe. À l'encontre de cette évolution, les demandes d'asile restent orientées à la hausse en France.

UNE IMMIGRATION ÉTRANGÈRE AU PLUS HAUT EN FRANCE

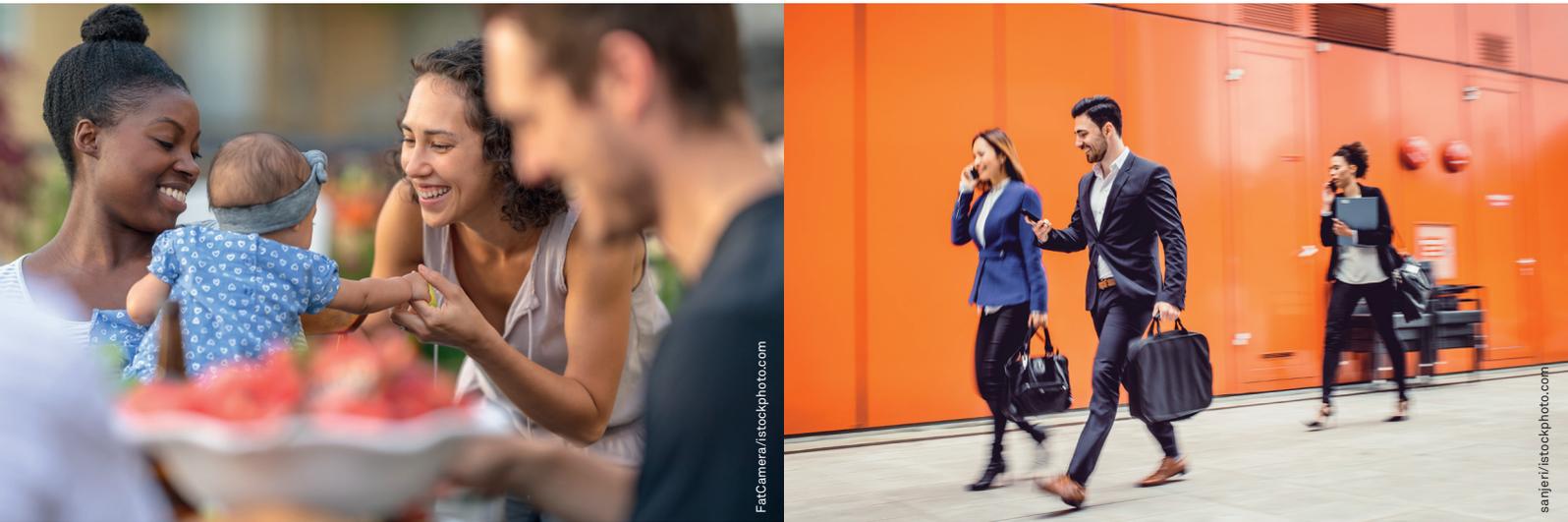
Trois sources officielles informent sur l'immigration étrangère en France, sans qu'aucune ne puisse couvrir exhaustivement les flux d'arrivées (voir encadré) : l'Insee à partir du recensement de la population, le ministère de l'Intérieur qui délivre les titres de séjour et l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra) qui enregistre et traite les demandes d'asile. Elles attestent toutes d'une hausse des arrivées en France.

Les chiffres les plus récents du ministère de l'Intérieur font état de la délivrance de 255 550 titres de séjour en France en 2018 (chiffre provisoire) aux ressortissants des pays tiers n'appartenant ni à l'Union européenne, ni à la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein ou la Norvège. C'est le niveau le plus haut atteint depuis le début des années 2000. Parmi ces titres, 83 000 ont été délivrés à des étudiants.



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME





À gauche : l'immigration familiale reste le premier motif d'arrivée dans la région, mais elle diminue en volume depuis 2013.

À droite : la hausse de l'immigration liée au travail traduit la volonté de la France d'accueillir des actifs qualifiés.

L'Ofpra a enregistré 113 320 premières demandes d'asile cette même année, y compris les mineurs accompagnants, un record historique. Enfin, l'Insee estime à 241 000 le nombre d'étrangers arrivés en France en 2016, dont 83 000 ressortissants de l'UE à 28. Environ neuf sur dix arrivent pour la première fois sur le territoire national.

Ces différentes sources ne couvrent pas les mêmes champs et se superposent en partie. Les demandeurs d'asile ne reçoivent un titre de séjour que si leur demande a été acceptée. Les déboutés du droit d'asile restés illégalement en France ne sont appréhendés par aucune source. Certains détenteurs de titre de séjour échappent au recensement si leur durée de séjour est de moins d'un an. C'est le cas, en particulier, des étudiants étrangers venant suivre une formation de moins d'un an. À l'inverse, les ressortissants de l'UE, dans un contexte de libre circulation, ne sont pas assujettis à l'obtention d'un titre de séjour, mais ils peuvent être recensés si leur installation est durable. Autre source d'écart, des titres de séjour

sont pour partie délivrés à des personnes entrées en France au cours des années passées et qui régularisent leur situation.

LA PLACE DE L'ÎLE-DE-FRANCE DANS L'ACCUEIL DES ÉTRANGERS RESTE CENTRALE MAIS S'ATTÈNE

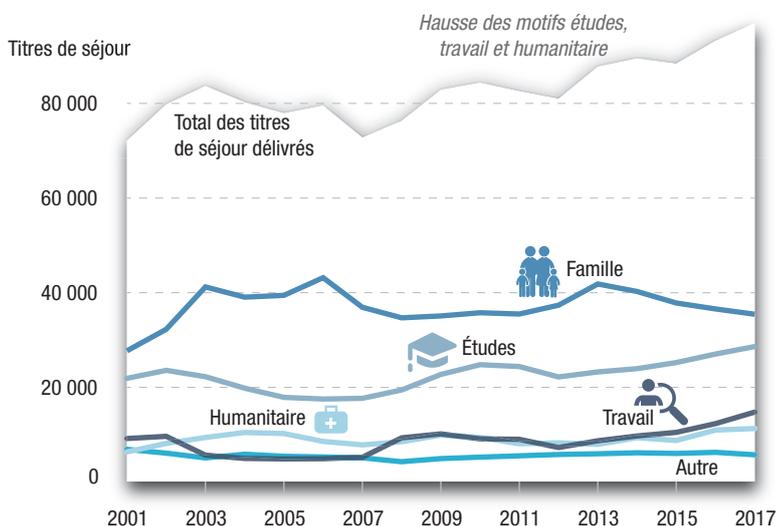
Comme toutes les métropoles mondiales pourvoyeuses d'emplois et d'opportunités multiples, la région capitale constitue la principale porte d'entrée des migrants internationaux dans son pays. Toutefois cette place s'attène tant au regard des titres de séjour accordés que des demandes d'asile comptabilisées au lieu de résidence. En 2017, 39 % des titres de séjour ont été accordés à des résidents franciliens, une proportion en recul de 3,5 points depuis 2014 (planche 2). Cette diminution est nette pour les motifs famille et surtout humanitaire. En revanche, le poids de l'Île-de-France dans l'immigration professionnelle continue à augmenter. En 2017, la région regroupe 54 % des titres délivrés en France pour motif professionnel, 39 % de ceux destinés aux familles, 36 % des titres délivrés aux étudiants et 32 % des titres relevant des motifs humanitaires.

La volonté de l'État de mieux répartir l'effort de solidarité entre les territoires explique le fort recul de l'Île-de-France dans l'accueil des demandeurs d'asile en France. La région héberge 26 % des demandeurs y compris les mineurs accompagnants en 2017 contre 38 % en 2014. Mais les préfectures de l'Île-de-France gardent une place majeure dans les dépôts de demande (37 % en 2017).

NET RECU DE L'IMMIGRATION FAMILIALE

Si la place de l'Île-de-France dans l'accueil des étrangers s'attène en France, le nombre de titres de séjour accordés dans la région a atteint un niveau record en 2017. Selon le ministère de l'Intérieur, 96 300 étrangers ont obtenu un titre en 2017. Mais, depuis 2012, la hausse a été moins forte dans la région (+19 %) qu'en France (+28 %). Elle s'explique principalement par le nombre croissant des arrivées pour motif professionnel (doublement), pour les

Fig. 1 : Premiers titres de séjour par famille de motifs en Île-de-France



Source : Ministère de l'Intérieur, Agdref 2001 à 2017

LES DIFFÉRENTES SOURCES SUR L'IMMIGRATION ÉTRANGÈRE

- Le recensement appréhende les personnes étrangères arrivées en France à partir de la date d'arrivée en France, la nationalité et le lieu de résidence un an auparavant.
- Le ministère de l'Intérieur centralise les titres de séjour délivrés à des étrangers ressortissants de pays tiers aux pays de l'Espace économique européen (EEE) - qui comprend l'Union européenne (UE), l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège - et à la confédération suisse. Les titres de séjour accordés agrègent des flux temporaires délivrés pour au moins 3 mois et des flux dits « permanents » délivrés pour 1 an ou plus.
- L'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra) enregistre et traite les demandes d'asile. Actuellement les données officielles ne couvrent pas, par dérogation, les procédures « Dublin » qui concernent les demandes relevant de personnes entrées dans l'UE par un autre État membre dans lequel ils ont pu, le cas échéant, déposer une autre demande. Dans le nouveau système d'information sur l'asile mis en place fin 2015, la procédure « Dublin » représente 36 % des premières demandes d'asile en France en 2017, y compris les mineurs accompagnants (41 350 sur 114 700).

études (+30 %) et les raisons humanitaires (+39 %). À l'inverse, l'immigration familiale a baissé de 6 % dans la région (fig.1).

Même si elle tend à diminuer, l'immigration familiale reste le premier motif d'arrivée en France et dans la région (planche 2). Le droit à tout travailleur immigré de faire venir les membres de sa famille est fortement encadré par des conventions internationales et le droit européen. Toutefois ce motif perd du terrain depuis une dizaine d'années. En 2017, avec 35 000 titres délivrés dans la région, l'immigration familiale constitue 36 % de l'immigration étrangère en Île-de-France, contre plus de la moitié au cours des années 2005-2007. Après un pic en 2013, l'immigration familiale diminue continûment en volume dans la région pour atteindre le niveau le plus faible de ces quinze dernières années. Près de la moitié des titres familiaux (49 %) sont accordés à des familles de Français (naturalisés ou conjoints français). Les autres titres familiaux concernent les membres de la famille d'un ressortissant étranger (29 % des titres) et les « liens personnels et familiaux » (22 %). Ce sont surtout ces derniers titres qui baissent depuis 2013 (-40 %). Ils incluent les régularisations d'étrangers en situation irrégulière - essentiellement des déboutés du droit d'asile - qui peuvent être présents sur le territoire français depuis plusieurs années. Ces régularisations deviennent donc plus difficiles à obtenir.

HAUSSE DE L'IMMIGRATION ESTUDIANTINE, PROFESSIONNELLE ET HUMANITAIRE

Les études constituent le deuxième motif d'immigration étrangère : 29 000 titres ont été accordés en 2017, soit 30 % de l'ensemble. L'immigration étudiante est en forte hausse entre 2006 et 2017, exception faite de l'année 2012 marquée par la mise en place, en 2011, de dispositifs visant à durcir les

conditions d'accueil et d'accès à une carte « salarié » pour les étudiants étrangers. Cette circulaire a été abrogée en 2012.

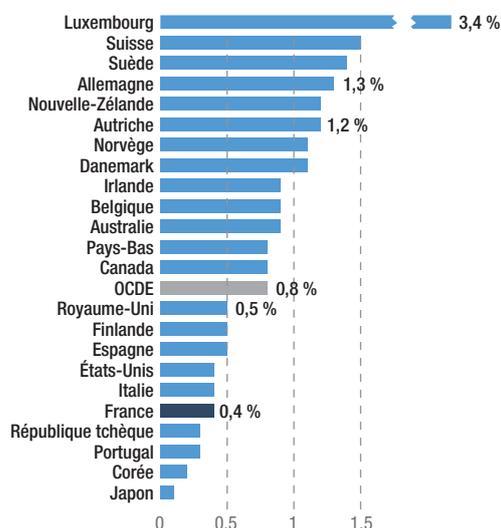
Le travail constitue le troisième motif de délivrance d'un titre de séjour. En 2017, 15 000 titres ont été accordés pour raison professionnelle en Île-de-France, soit 16 % de l'ensemble. Ces titres ont doublé depuis 2012. La hausse est particulièrement marquée en 2017 (+20 % en France et en Île-de-France) et traduit la volonté de la France d'accueillir des actifs qualifiés avec la mise en place du « passeport talent » en 2016. L'immigration de travail ne représente qu'une partie des étrangers entrant sur le marché du travail puisque les titres de séjour autorisent leurs détenteurs de plus de 16 ans à travailler.

Enfin, 11 500 titres ont été délivrés pour raison humanitaire dans la région, soit à des réfugiés ou aux bénéficiaires de la protection subsidiaire (7 titres sur 10), soit à des étrangers malades venant se faire soigner en France. Dans un contexte international très conflictuel, les titres accordés pour raison humanitaire s'accroissent dans la région (+39 % entre 2012 et 2017), mais à un rythme beaucoup plus faible qu'en France où ils ont doublé. Cet écart résulte de la mise en place du schéma national d'accueil des demandeurs d'asile qui fixe la répartition des places d'hébergement sur le territoire national (loi de 2015 réformant le droit d'asile). En 2017, 23 900 premières demandes d'asile y compris les mineurs accompagnants ont été orientées en Île-de-France, en hausse de seulement 16 % par rapport à 2012 (+69 % en France). La part des reconnaissances varie fortement d'une nationalité à l'autre, faible pour les Albanais ou les Haïtiens, elle avoisine 95 % pour les Syriens. En 2017, on compte 36 accords de protection par l'Ofpra ou la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) pour 100 demandes déposées en France.

PLUS DE LA MOITIÉ DES TITRES ACCORDÉS À DES AFRICAINS

En France, comme en Île-de-France, les étrangers originaires du Maghreb et de la Chine sont les principaux bénéficiaires des titres de séjours délivrés en 2016. Dans la région, 28 % sont des ressortissants du Maghreb et 8 % de la Chine. Plus de la moitié des titres franciliens sont accordés à des Africains (54 %) dont la plupart sont francophones. Les origines varient nettement selon le motif. En Île-de-France, l'immigration familiale est composée à 68 % d'Africains essentiellement du Maghreb et des pays francophones. Les étudiants viennent surtout d'Afrique (44 %) et d'Asie (36 %). Les étudiants chinois sont les plus nombreux (14 %). La structure par origine de l'immigration de travail est proche de celle des étudiants : les Africains y sont aussi relativement moins nombreux. Plus de quatre migrants économiques sur dix proviennent du Maroc, de Tunisie, de l'Inde, du Bangladesh et des États-Unis. Les étrangers entrés sous motif humanitaire se partagent entre

Fig.2 : Part des entrées permanentes dans la population totale en 2016

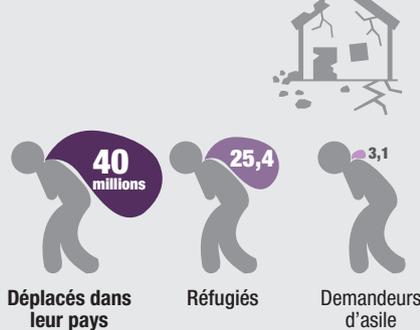


Source : OCDE, International Migration Database

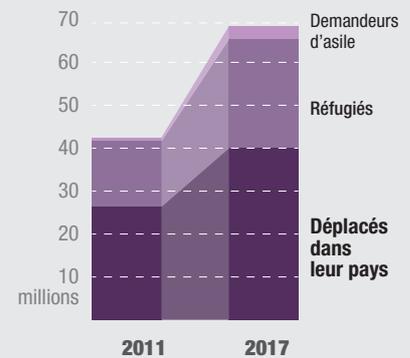
1. Réfugiés et demande d'asile

Place de la France et de l'Île-de-France dans le contexte mondial

68,5 millions de personnes déplacées dans le monde fin 2017 en raison des conflits

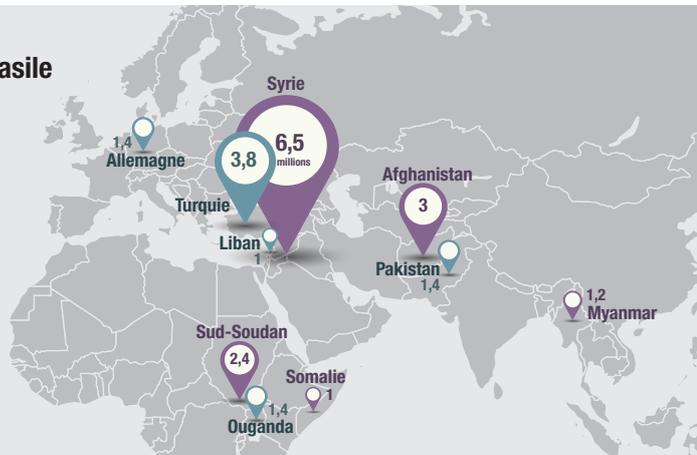


+ 61 % entre 2011 et 2017

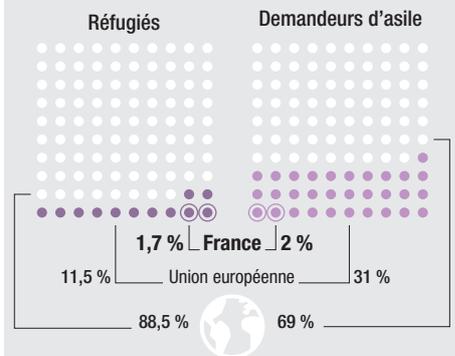


Réfugiés et demandeurs d'asile en 2017

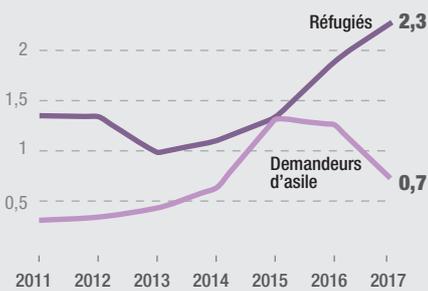
- Les 5 premiers pays d'accueil
- Les 5 premiers pays d'origine



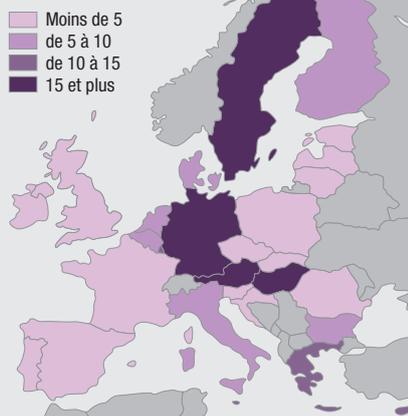
La place de l'UE et la France dans le monde (2017)



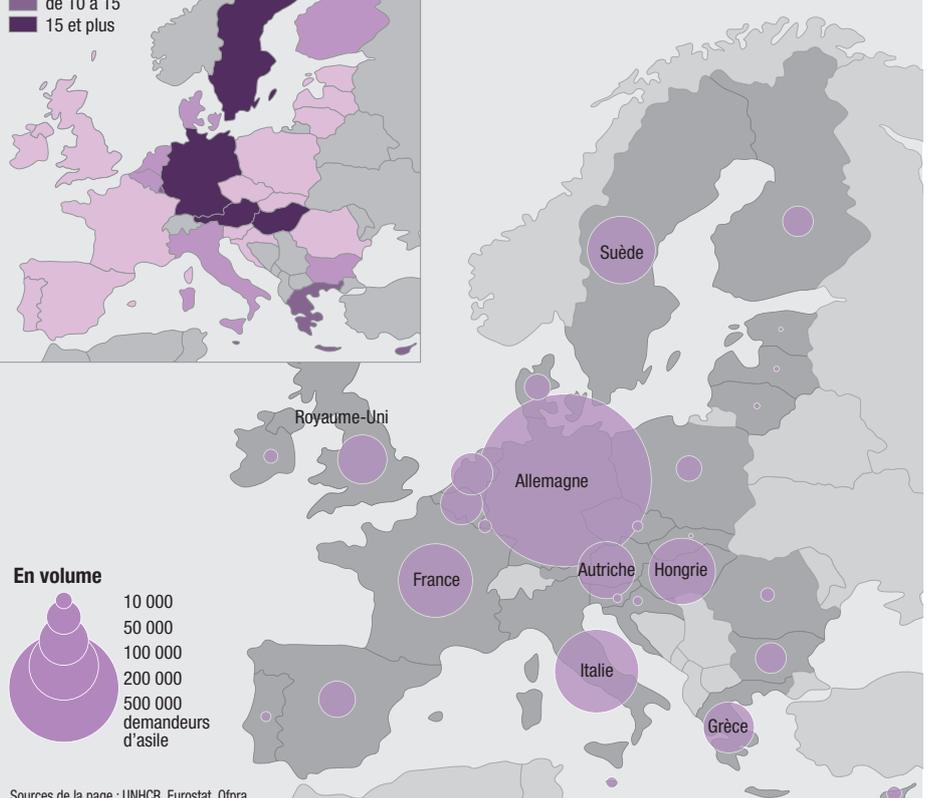
Demandes d'asile déposées dans l'UE (en million)



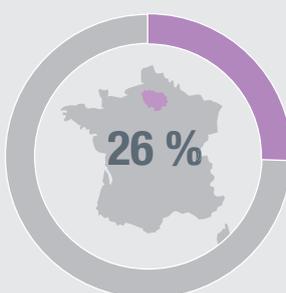
Pour 1 000 habitants



Les demandes d'asile 2015-2017 dans l'Union européenne



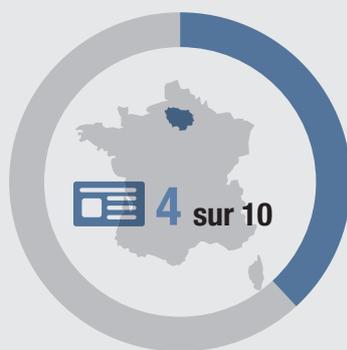
23 900 demandeurs d'asile en Île-de-France en 2017 y compris mineurs accompagnants



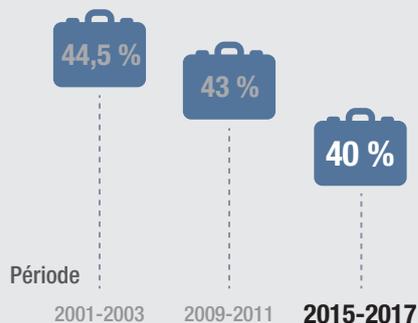
2. Titres de séjour

Motifs et origines

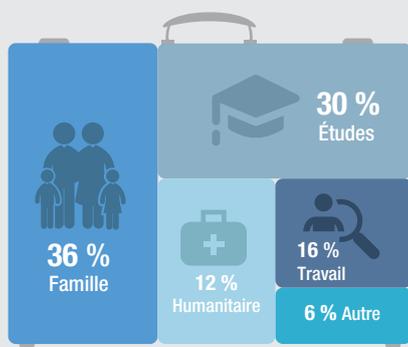
96 300 titres de séjour délivrés en Île-de-France en 2017



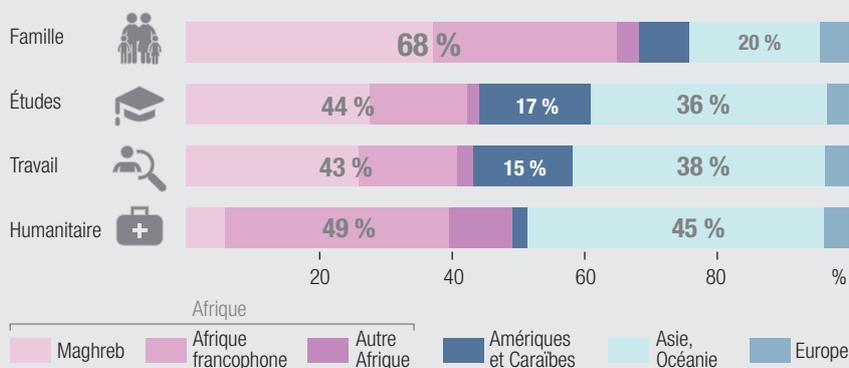
La place de l'Île-de-France dans l'accueil s'atténue



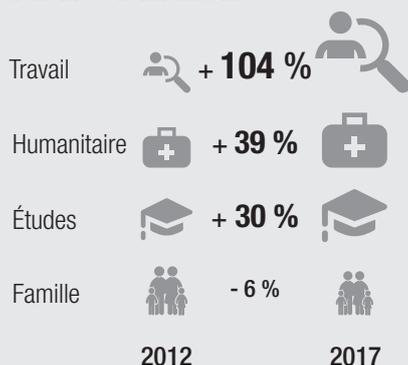
La famille, premier motif d'arrivée



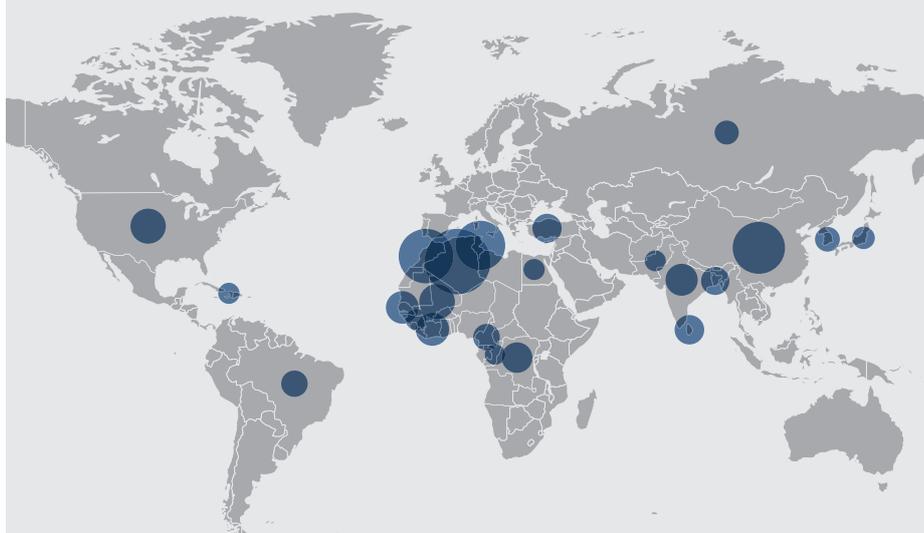
Origines selon le motif de l'immigration



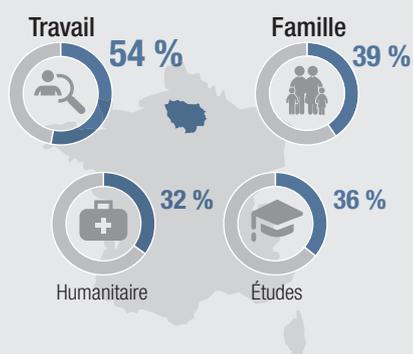
Motifs en hausse : études, travail et humanitaire



5 nationalités recueillent 40 % des titres délivrés en Île-de-France en 2016



Plus de la moitié des flux de travail vers l'Île-de-France



Nationalité	Nombre de titres délivrés	Nationalité	Nombre de titres délivrés	Nationalité	Nombre de titres délivrés
Algérie	11 613	Inde	2 758	Russie	1 555
Maroc	8 012	Congo (RDC)	2 512	Japon	1 358
Chine (et Hong-Kong)	7 290	Sri Lanka	2 337	Haïti	1 211
Tunisie	6 604	Turquie	2 271	Égypte	1 197
Mali	3 383	Bangladesh	2 125	Guinée	1 194
États-Unis d'Amérique	3 322	Cameroun	1 893	Pakistan	1 176
Côte d'Ivoire	2 958	Brésil	1 878	République du Congo	1 108
Sénégal	2 866	Corée du Sud	1 648		

l'Afrique hors Maghreb (43 %) et l'Asie (45 %). Les principaux pays d'origine sont le Sri-Lanka, le Bangladesh et la République démocratique du Congo. Les originaires de l'Afrique non francophone y sont très représentés.

Paris se singularise par sa place prépondérante dans l'accueil des étudiants (plus de quatre sur dix y résident) et des entrées pour motif professionnel (plus du tiers). Les ressortissants des pays de l'OCDE, mais aussi de l'Asie, y sont nettement surreprésentés. L'immigration familiale ne compte que pour 35 % des titres délivrés dans la capitale, alors qu'elle représente six titres sur dix en Seine-Saint-Denis et Seine-et-Marne, et plus de la moitié en Essonne et dans le Val-d'Oise. En lien avec l'importance du regroupement familial, les Africains sont plus nombreux parmi les détenteurs de titres de séjours dans l'Essonne (sept sur dix) et la Seine-et-Marne (deux tiers).

LA FRANCE, UN PAYS D'IMMIGRATION MODÉRÉE AU SEIN DE L'OCDE

À des fins de comparaisons internationales et compte tenu de la diversité des appareils statistiques et des législations encadrant les flux migratoires, l'OCDE publie depuis 2006 des statistiques standardisées de l'immigration permanente dans les pays membres. En sont exclus les travailleurs saisonniers, les visiteurs et les étudiants étrangers. Ces entrées comprennent les ressortissants de l'UE à 28 et les changements de statut, d'un titre temporaire à un droit de séjour à long terme (un an ou plus).

En 2016, la France se situe, en volume d'entrées, au 5^e rang des pays de l'OCDE dans l'accueil des migrants permanents (259 000 migrants y compris ceux originaires de l'UE à 28), loin derrière les États-Unis (1 183 000), l'Allemagne (1 051 000), le Royaume-Uni (350 000) et près du Canada (296 000). Mais si l'on rapporte ces flux d'entrées à la population du pays d'accueil, le ratio de la France apparaît faible (0,4 %) au sein des pays de l'OCDE (0,8 %). Son taux d'arrivées se situe au 19^e rang, en deçà des niveaux de nos voisins allemands (1,3 %) et britanniques (0,5 %) (Fig. 2).

Un constat du même ordre peut être dressé pour la demande d'asile. En 2017, la France se situe au 5^e rang des pays de l'OCDE avec 93 000 premières demandes déposées derrière les États-Unis (330 000), l'Allemagne (198 000 après 722 000 l'année précédente), l'Italie (127 000) et la Turquie (124 000). Ces données ne rendent pas compte de la situation en Turquie qui accueille 3,4 millions de Syriens déplacés en décembre 2017. Toutefois, rapportées à la population d'accueil, ces demandes positionnent la France en 13^e place. La Grèce est devenue le premier pays d'accueil avec 5,1 requérants pour mille habitants. L'Allemagne accueille 2,4 requérants pour mille habitants, contre 9 en 2017. L'Autriche (2,5), l'Italie (2,2) et la Suède (2,1) enregistrent davantage de demandes pour 1 000 habitants que la France (1,4), les États-Unis (1) ou le Royaume-Uni (0,5).

En 2015, la France accueillait 239 000 des 4,6 millions d'étudiants en mobilité internationale dans le monde. Elle se positionnait au 4^e rang derrière les États-Unis (907 000), le Royaume-Uni (431 000) et l'Australie (294 000), juste devant l'Allemagne et la Russie. Sur la période 2013-2015, la croissance des effectifs d'étudiants étrangers a été trois fois plus rapide aux États-Unis, en Australie ou en Allemagne qu'en France.

Comme le note le démographe François Héran, « les flux migratoires n'ont rien de massif en France ; c'est leur accumulation au fil du temps qui finit par produire un changement massif ». Au-delà de toute question éthique, la vivacité des débats dont l'immigration étrangère fait l'objet occulte les mouvements inverses que constituent les départs, mais aussi les migrations de transit comme l'illustrent les rassemblements réguliers de migrants à Calais. Si les sorties du territoire sont un point aveugle de la statistique publique, l'Insee s'emploie à partir du nouveau recensement à évaluer leur ampleur selon l'origine des migrants. En 2016, l'Insee estime à 241 000 le nombre de ressortissants étrangers arrivés de l'étranger et à environ 50 000 les étrangers ayant quitté le territoire. Quoi qu'il en soit, la hausse des demandeurs d'asile interpelle l'État qui doit redoubler d'efforts pour augmenter le nombre de places en centre d'hébergement d'urgence destinées à les accueillir. ■

Mariette Sagot, démographe,
département Habitat et société (Martin Omhøvre, directeur)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fouad Awada

DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

Sophie Roquette

REDACTION EN CHEF

Isabelle Barazza

MAQUETTE

Jean-Eudes Tilloy

INFOGRAPHIE/CARTOGRAPHIE

Stéphanie Lesselier

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE

Claire Galopin, Julie Sarris

FABRICATION

Sylvie Coulomb

RELATIONS PRESSE

Sandrine Kocki

sandrine.kocki@iau-idf.fr

IAU île-de-France

15, rue Falguière
75740 Paris Cedex 15
01 77 49 77 49

ISSN 1967-2144
ISSN ressource en ligne
2267-4071



www.iau-idf.fr



RESSOURCES

- Brutel Chantal, Estimer les flux d'entrées sur le territoire à partir des enquêtes annuelles de recensement, Insee, document de travail, n° F1403, mai 2014.
- Brutel Chantal, « L'analyse des flux migratoires entre la France et l'étranger entre 2006 et 2015 », *Insee Focus*, n°22, mars 2017.
- Héran François, *Migrations et sociétés*, Coll. Leçons inaugurales du Collège de France, Fayard, novembre 2018.
- Ofpra, *À l'écoute du monde, rapport d'activité 2017*, avril 2018.
- UNHCR, *The Global Report 2017*, juin 2018.
- OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2018*, Éd. OCDE, Paris, juin 2018.

Sites internet

- Eurostat : Demandeurs et primo-demandeurs d'asile
- Ministère de l'Intérieur : Essentiel de l'immigration
- UNHCR : Mid-year Trends
- campusfrance.org



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

